

## Nouveaux panneautages sur le Sichon

La réglementation de la pêche peut parfois paraître complexe, mais elle est indispensable pour protéger et gérer notre patrimoine halieutique. Les membres du bureau de votre AAPPMA essaient donc de prévenir tout écart à cette réglementation, par la mise en place de panneaux d'information aux abords de notre rivière. Ainsi, le Sichon présente la caractéristique d'être classé en seconde catégorie piscicole en aval de sa confluence avec le Jolan (au niveau de la piscine de Cusset), jusqu'à sa confluence avec l'Allier. De fait, la réglementation spécifique à cette catégorie s'applique. Il est notamment interdit de pêcher aux leurres avant l'ouverture du brochet fixée au 1<sup>er</sup> mai de chaque année. La garderie fédérale et notre garderie particulière ayant recensé un nombre notable de non-respect de cette réglementation depuis l'ouverture 2015, il nous paraît essentiel de mieux prévenir les pêcheurs de notre territoire, la sensibilisation et la prévention étant toujours plus utiles que la contravention ! Une vingtaine de panneaux d'information (photo ci-contre) a donc été disposée au niveau des accès au Sichon sur le secteur concerné.



Lors de la dernière assemblée générale de février dernier, les membres du bureau ont présenté le plan de soutien des peuplements piscicoles de l'AAPPMA. Depuis cette année, les déversements de truites surdensitaires seront concentrés sur la partie basse de notre parcours, en aval de la réserve du Moulin Ribière. Seul le déversement d'ouverture a été réalisé plus en amont, jusqu'à la prise d'eau potable de Cusset (barrage jaune). L'objectif est de pallier la faible densité de truites sauvages sur ces secteurs qui subissent l'impact des activités humaines anciennes et actuelles. Le parcours le plus en amont, de la prise d'eau jusqu'au Gué Chervais, est donc désormais géré de manière « patrimoniale ». Ainsi, aucun déversement de truite surdensitaire n'est plus effectué sur ce secteur d'environ 1500m. Afin de l'identifier aisément, un affichage spécifique a été disposé sur les berges du Sichon (photo ci-contre).

### C'EST AU PROGRAMME

Vendredi 12 juin :

Lâché de 50kg de truites entre le Moulin Ribière et la confluence avec le Jolan, soit 5km de cours d'eau (5 truites/100m linéaire).

Dimanche matin 28 juin :

Travaux d'entretien du Sichon. Pour plus d'information, contactez-nous par mail :

[contact@aappma-sichon.com](mailto:contact@aappma-sichon.com)

### La gestion patrimoniale : oui mais pourquoi ?

Depuis 2010, la Fédération Départementale de Pêche évalue tous les 2 ans la qualité des peuplements de truites fario sur 2 sites de notre parcours. La densité (nombre d'individu/hectare) de chaque classe d'âge est entre autre évaluée. Sur le secteur du Gué Chervais, l'ensemble de ces classes d'âge apparaît bien représenté, notamment celle des juvéniles issus de la reproduction naturelle. Ainsi, même si la densité globale en truites reste faible sur le Sichon, il semble que le secteur amont de notre parcours soit favorable à l'accomplissement de l'ensemble du cycle de vie de cette espèce (reproduction, éclosion, et croissance). Plus en aval, les densités de juvéniles sont plus faibles et plus irrégulières selon les aléas climatiques hivernaux et printaniers. De plus, la reproduction est parfois entravée par l'anthropisation importante du secteur (barrages freinant ou empêchant la migration de reproduction, déficit en zones de frayère, etc.).

Sur la base de ces connaissances récentes, qui viennent confirmer des données plus anciennes acquises dans les années 90 par le CSP (aujourd'hui ONEMA), il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une gestion piscicole différenciée entre le secteur aval perturbé, et l'amont au sein duquel la population de truites peut se maintenir naturellement. C'est dans cette optique que les membres du bureau de votre AAPPMA ont décidé de ne plus agir directement sur les populations de truites du secteur amont, adoptant une gestion dite « patrimoniale » (sans déversement de poissons). Sur ce secteur, l'effort doit porter sur l'amélioration de la qualité du milieu, et notamment de sa capacité d'accueil pour la truite fario (diversification des écoulements, création de « caches », etc.).

## L'École de Pêche à la Mouche de Cusset fièrement représentée au niveau national !

Deux membres de notre école ont particulièrement brillés lors de concours nationaux liés à la pêche à la mouche.

Comme chaque 1<sup>er</sup> mai, un concours de montage de mouches artificielles était organisé lors du concours national des coqs de pêche de Neuvic, en Corrèze. Christian Martinet, moniteur au sein de notre école, s'est particulièrement illustré en se classant 2<sup>ème</sup> du classement général national !



En parallèle, Monique Mourlat, membre assidu de notre école depuis de nombreuses années, a participé pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive au Championnat de France Féminin de pêche à la mouche en réservoir organisé par la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer (FFPML). Au terme des deux manches qui composent ce championnat (réservoir à Wittenheim en Alsace et Moulins du Bouchat en Haute-Loire), Monique s'est classée 7<sup>ème</sup> du général. Un classement que nous ne pouvons que féliciter devant la qualité des 31 compétitrices !

## Focus sur une espèce invasive : l'écrevisse de Californie ou « Signal » (*Pacifastacus leniusculus*)

D'une taille de 12 à 18 cm, elle possède une coloration brun orangé en face dorsale et rouge en face ventrale. Les pinces sont larges et massives. Une tache (signal) blanche à bleutée à la commissure des pinces caractérise cette espèce.



La période de reproduction commence à l'automne, et la maturation des œufs fixés sous l'abdomen de la femelle va durer 160 à 280 jours selon la température de l'eau et la latitude. Le nombre d'œufs varie en fonction de la taille de la

2

Pour recevoir l'« Echo du Sichon » par mail, inscrivez-vous sur : [www.aappma-sichon.com/abonne.php](http://www.aappma-sichon.com/abonne.php)

Pour nous contacter : [contact@aappma-sichon.com](mailto:contact@aappma-sichon.com)

femelle. On considère que celui-ci varie entre 200 et 400 œufs. Les femelles sont sexuellement matures à 2 ou 3 ans, lorsque la taille atteint 6 cm environ. La durée de vie de l'espèce peut atteindre 20 ans.

Bien que cette écrevisse apprécie les eaux calmes et profondes (elle peut coloniser les fonds lacustres jusqu'à 20 mètres), elle colonise actuellement le cours supérieur des cours d'eau. Beaucoup moins exigeante que les écrevisses autochtones, elle a besoin de caches pour la journée, qu'elle trouve sous les pierres, dans les racines et les branches. Elle se nourrit essentiellement de débris végétaux, d'invertébrés, et plus rarement de petits poissons benthiques.

Classée comme « espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques » au titre de l'article R 232. 3 du code rural, son introduction dans les eaux soumises à la réglementation est strictement interdite. Elle se pêche à la balance, échée de poissons morts ou de viande plus ou moins avariée.

Amis pêcheurs, cette écrevisse est fameuse flambée ou en bisque. La pêcher est le seul moyen efficace pour réguler sa population. Essayez donc une partie de pêche à la balance sur le Sichon, certaines dit-on font la taille d'un homard !

## Vu dans la presse !

**Les pêcheurs préservent l'écosystème local**

**NETTOYAGE.** Les adhérents de La Truite du Sichon ont récolté près de 200 kg de déchets.

Depuis plusieurs années, l'AAPPMA La Truite du Sichon organise, chaque mois, une matinée d'entretien et de mise en valeur des berges du Sichon. Dimanche dernier, près de 200 kg de déchets en tout genre ont été ramassés entre Cusset et le Gué Chervais par les dix bénévoles.

De la canette à la jante automobile, en passant par toutes sortes de débris en plastique. L'ensemble de ces ordures a été trié et évacué vers la recyclerie de Cusset.

Ce dimanche de travaux a également été l'occasion de baliser le parcours situé en amont de la prise d'eau potable de Cusset. Ces 1.500 m de rivière seront désormais gérés de manière patrimoniale.

Depuis cette année, aucun déversement de truites ne sera donc effectué sur ce secteur, où les truites sauvages sont en mesure de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique sans encombre. Selon les données scientifiques des pêches électriques réalisées par la fédération départementale de l'Allier, les populations sauvages s'y reproduisent et y grandissent convenablement.

Les déversements de truites, dont le prochain est prévu demain, seront concentrés à l'aval du parcours, qui subit de manière plus importante l'impact des aménagements humains comme les seuils, l'enrochement ou la chenalisation, qui modifie la morphologie d'un cours d'eau pour le rendre plus rectiligne et contraindre son écoulement.

De quoi prévoir de belles journées de pêche dans un environnement préservé. ■

Article « La Montagne », avril 2015.



Papier recyclé